

Direction Générale Développement

REF : DGADEV2015013

Signataire : MPB/MM

Séance du Conseil Municipal du 18/02/2016

RAPPORTEUR : Marc RUER

OBJET : Création d'un syndicat mixte ouvert dénommé " syndicat d'études Vélib' métropole" : adhésion de la Ville d'Aubervilliers, approbation du projet de statuts et désignation d'un représentant

EXPOSE :

La mise en œuvre des actions du Plan de Déplacements Urbains d'Ile-de-France repose sur l'ensemble des acteurs franciliens de la mobilité. Pour obtenir un équilibre durable entre les besoins de mobilité des personnes, la protection de l'environnement et de la santé et la préservation de la qualité de vie, ce plan fixe des objectifs ambitieux dont une croissance, d'ici 2020, de 10 % des déplacements en modes actifs, marche et vélo.

C'est dans ce cadre que nous souhaitons affirmer notre volonté de développer l'usage du vélo. En effet, la pratique cycliste participe aussi bien à la protection de l'environnement et à l'amélioration de la santé, qu'à une diversification de l'offre de déplacements que nous pouvons offrir aux habitants.

La promotion de l'usage du vélo, est ainsi un des éléments essentiels de notre politique en faveur des mobilités durables et de la lutte contre la pollution de l'air.

Le service Vélib' s'inscrit dans ce cadre. Mis en place en 2007 par la Ville de Paris et étendu en 2009 au-delà de son territoire, il rencontre un franc succès.

Avec près de 300 000 abonnés annuels au service et 40 millions de déplacements effectués en 2014, il s'avère un facteur important du développement du vélo et représente environ 35 % des déplacements cyclistes à Paris.

Le contrat actuel venant à échéance en 2017, un nouveau cadre géographique et un nouveau modèle peuvent être définis. Nous avons ainsi l'opportunité de contribuer au développement de ce service dont la portée métropolitaine est indéniable.

L'extension géographique du périmètre Vélib' pourrait permettre à notre commune de disposer du service sur l'intégralité de notre territoire et ainsi répondre aux attentes des habitants.

S'agissant des conditions financières du déploiement en 2009, il avait été proposé soit de participer au financement du dispositif pour un montant limité égal à 30 % et en contrepartie recevoir 30 % des recettes des usagers résidant sur chaque territoire communal ou ne pas participer aux charges et ne pas bénéficier des recettes. C'est ce dernier choix qui avait été retenu. La Ville de Paris a ainsi supporté le coût de l'intégralité du service depuis 2009.

Le montage financier retenu précédemment ne peut être reconduit, un nouveau montage financier impliquant l'ensemble des collectivités concernées devra être mis en place et défini collectivement.

Afin de préparer cette extension métropolitaine du service Vélib', la Ville de Paris a confié une étude à l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR) qui a mis en évidence un territoire de pertinence indicatif pour l'extension géographique du service. Il a également suggéré la mise en place éventuelle d'un service complémentaire de location de vélos longue durée pour développer l'usage du vélo.

Sur la base de ces premiers travaux, plusieurs réunions ont été organisées depuis l'été 2015 avec la Ville de Paris et les communes et/ou anciennes communautés d'agglomération de ce territoire de pertinence.

Afin de participer à la construction du nouveau service Vélib', tant sur le plan technique que sur le plan financier, il est proposé d'adhérer à un syndicat mixte ouvert. Il s'agit d'un syndicat d'études dont l'objet est l'étude et la définition du futur service, la préparation et le lancement de la consultation. Ce syndicat pourra compter dans ses membres toutes les communes incluses dans le périmètre de pertinence défini par l'APUR, intéressées soit par le vélo en libre-service soit par la location de vélos longue durée, mais également les départements et les établissements publics territoriaux en tout ou partie couverts par ce périmètre. Il assurera ainsi une gouvernance métropolitaine du projet. L'adhésion à ce syndicat n'engage en rien à l'adhésion au futur service Vélib'.

Chaque membre du syndicat devra avoir délibéré dans les mêmes termes pour adhérer au syndicat.

Les statuts provisoires du syndicat prévoient une répartition des voix au comité syndical comme suit :

- Chaque commune adhérente autre que Paris dispose d'une voix.
- Les communes qui souhaitent être représentées par leur EPT cèdent leur voix à cet établissement.
- Les EPT dont une ou plusieurs communes membres ont adhéré sans leur céder leur voix peuvent assister au conseil syndical sans voix délibérative.
- Chaque collectivité autre que les communes ou les EPT dispose d'une voix.
- Paris dispose d'un nombre de voix égal à la somme des voix de tous les autres membres

La Ville de Paris prendra en charge l'intégralité du financement du budget du syndicat, estimé à 1,1 M€ pour l'année 2016.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser à solliciter l'autorisation de Préfet de la Région Ile-de-France, préfet de Paris, de créer un syndicat mixte ouvert dénommé « Syndicat d'Études Vélib' Métropole », d'autoriser l'adhésion de la Ville d'Aubervilliers à ce syndicat, d'en approuver les statuts et de désigner un représentant de la commune d'Aubervilliers au comité syndical du syndicat.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 29

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 FEVRIER 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le 18 Février, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 09 février, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Meriem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes VALLY Sophie, CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme GRARE Laurence, MM KARROUMI Sofienne, CHOUDER Fethi, Mmes PEJOUX Claudine, NEDELEC Sozig, MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc. Adjoints au Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, BEAUDET Pascal, PLEE Eric, Mme DUCATTEAU Sylvie, M. WOHLGROTH Antoine, **Mme LE MOINE Sandrine**, **M. KADDOURI Nouredine**, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, MM. HAFIDI Abderrahim, LOGRE Benoît, Mme LENOURY Nadia, MM. BIDAL Damien, Rachid ZAIRI, VANNIER Jean-Yves, GARNIER Daniel Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

M. MONINO Jean-François	Représenté par :	M. DAGUET Anthony
M. BENKHELOUF Boualem	Représenté par :	M. CECCOTTI-RICCI Roland
Mme MARINO Danielle	Représentée par :	M. KARMAN Jean-Jacques
Mme KOUAME Akoua Marie	Représentée par :	M. CHOUDER Fethi
M. CHIBAH Salah	Représenté par :	Mme LE MOINE Sandrine
M. TLILI Mohamed Fathi	Représenté par :	M. RUER Marc
M. LE HYARIC Patrick ,	Représenté par :	Mme CHERET Magali,
Mme MBONDO Thérèse	Représentée par :	Mme MERCADER Y PUIG Maria
M. ROZENBERG Silvère	Représenté par :	Mme NEDELEC Sozig
Mme SIGNATE Rouguy	Représentée par :	Mme REDOUANE Wassila
M. SANON Guillaume	Représenté par :	M. KAMALA Kilani
Mme RABAH Hana	Représentée par :	M. KARROUMI Sofienne
M. SALVATOR Jacques	Représenté par :	M. GARNIER Daniel
Mme YONNET Evelyne	Représentée par :	M. LOGRE Benoît
M. AIT-BOUALI Omar	Représenté par :	M. Jean-Yves VANNIER
M. RACHEDI Hakim	Représenté par :	M. HAFIDI Abderrahim
Mme ALVES Presilya	Représentée par :	M. ZAIRI Rachid
Mme LENZI Ling	Représentée par :	M. BIDAL Damien

Absents : Mmes TLILI Leila, MILLA Josiane,

Secrétaire de séance : M. WOHLGROTH Antoine

Direction Générale Développement / Direction Générale Développement

Direction Générale Développement

REF : DGADEV2015013

Signataire : MPB/MM

OBJET :Création d'un syndicat mixte ouvert dénommé " syndicat d'études Vélib' métropole" : adhésion de la Ville d'Aubervilliers, approbation du projet de statuts et désignation d'un représentant

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de la Maire,

Vu l'article L. 5721-2 du Code Général Des Collectivités Territoriales,

Vu les projets de statuts du Syndicat mixte ouvert dénommé « Syndicat d'Etudes Vélib' Métropole»,

A l'unanimité.

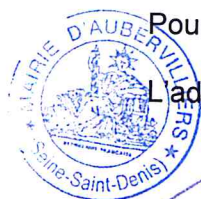
DELIBERE :

APPROUVE le fait de demander à M. le Préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris d'autoriser la création d'un syndicat mixte ouvert dénommé « Syndicat d'EtudesVélib'Métropole» et d'en approuver les modalités de fonctionnement.

APPROUVE le projet de statuts du Syndicat d'Etudes Vélib' Métropole, joint à la présente délibération.

APPROUVE que la Maire de Paris est mandatée pour accomplir, en relation avec les services De l'Etat, toutes les démarches nécessaires à la création du Syndicat d'Etudes Vélib' Métropole

APPROUVE pour représenter la commune d'Aubervilliers au comité du Syndicat d'Etudes Vélib'Métropole, une fois que celui-ci aura été créé conformément à la présente délibération, M. Marc RUER comme titulaire et M. Jean-François MONINO comme suppléant.



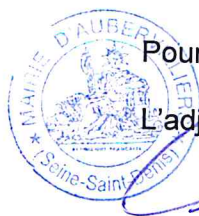
Pour la Maire

L'adjointe Maria MERCADER Y PUIG

Reçu en préfecture le : 19/02/2016

Publié le : 19/02/2016

Certifié exécutoire le : 19/02/2016



Pour la Maire

L'adjointe Maria MERCADER Y PUIG